

Image not found or type unknown



remariage suite à divorce à l'étranger et naissance enfant adulte

Par **camilla**, le **24/08/2009** à **11:29**

Suite à un divorce à l'étranger en septembre 2007 (transcrit à l'état civil le 12 mai 2008) j'envisage de me remarier en octobre 2009. Pendant le mariage j'ai eu un enfant qui n'est pas de mon mari que le véritable père a reconnu avant la naissance. Actuellement je souhaite me remarier avec le père de mon fils est ce que mon fils pourra être légitime dans le livret de famille suite à mon mariage .pourrais je me rémarier sans souci. Je suis une femme.